



La directive 2014-53 RED (Radio Equipment Directive) sur les équipements radioélectriques a été publiée le 22 Mai 2014 au Journal Officiel de l'Union Européenne. Elle remplace la directive R&TTE de 1999.

Depuis plusieurs années le projet de directive a fait l'objet de travaux des spécialistes CEM, qui se réunissent une fois par an à Friedrichshafen, et le groupe EUROCOM puis le PRC (Political Relations Committee) de l'IARU région 1 sont intervenus avec succès auprès des instances européennes sur plusieurs points du texte.

Selon Thilo DL9KCE responsable du PRC, la nouvelle formulation augmente le pouvoir des états membres de l'Union pour suivre et repérer les équipements mis sur le marché qui ne respectent pas les exigences essentielles de la directive. De plus les exceptions pour les équipements radioamateur ont été clarifiées comme on peut le constater dans l'annexe I.

Deux changements majeurs ne concernent pas directement l'activité radioamateur mais sont importants : les équipements terminaux sont soumis à la directive sur la Compatibilité Electro-Magnétique, et les appareils uniquement récepteurs tombent dans le champ d'application de la directive RED ce qui peut conduire à de meilleures précautions d'immunité

## Directive européenne 2014-53 RED

Écrit par Rédacteur

Samedi, 14 Juin 2014 11:20 - Mis à jour Samedi, 14 Juin 2014 11:28

---

électromagnétique.

Chaque état de l'Union Européenne a l'obligation de transcrire la directive dans ses textes réglementaires d'ici le 12 juin 2016.

[Voici le texte de la directive](#) .